Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260407-2026_04_41-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE-ET-VILAINE)

Délibération n° **2026 – 04 - 37** - Séance du 7 avril 2026

En exercice : **27**

Présents : **23**

Qui ont pris part à la délibération : **27**

Date de la convocation : **31 mars 2026**

Date de l'affichage : **31 mars 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **mardi sept Avril** à **vingt heures trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Présents : PRIZÉ Laurent ; HUGUENIN Florence ; LHERMITTE Hervé ; MATTEÏ Pauline ; MARCHERON Bertrand ; ROZAT Manon ; GUITTON Bertrand ; SENÉ Rokhaya Dite Daba ; GÉRARD Pierrick ; LOMMERT Isabelle ; RICHARD Dominique ; LE MAGOAROU Anne ; ABGRALL Julien ; LAMBERT Charline ; DUMOND Éric ; RACAPÉ Sarah ; CHOMAUD Guillaume ; VIMONT Anne ; HUBERT Stéphane ; MÉZIANI Nadia ; LALOÉ Renaud ; HEURTEBIZE Hélène ; OLLIER Bernard

Excusé.e.s : WADIER Typhaine (pouv. à Laurent PRIZÉ), GAVARD Caroline (pouv. à Éric DUMOND), GENDROT Rémy (pouv. à Julien ABGRALL), VICAIRE Anne (pouv. à Bernard OLLIER)

Absent.e.s :

Secrétaire de séance : Hervé LHERMITTE

MODALITÉS DES ÉLECTIONS POUR LA CRÉATION ET LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES COMITÉS CONSULTATIFS

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote par scrutin secret aux nominations.

Monsieur le Maire propose de retenir le vote à main levée pour les la création et la composition des commissions communales et des comités consultatifs

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260407-2026_04_41-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décider de procéder au vote par scrutin secret pour la création et la composition des commissions communales et des comités consultatifs

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Hervé LHERMITTE

Le Maire
Laurent PRIZÉ